

NON-VIOLENCE



Vos dons pour la non-violence

Non-violence XXI – 47 avenue Pasteur, 93100 Montreuil Tél : (33) 1 45 48 37 62
coordination@nonviolence21.org – www.nonviolence21.org
Siret : 441 408 762 00025 - Compte bancaire : CCM 1027 06198 0003045194159

RAPPORT D'ACTIVITE 2014 – 2015 RAPPORT D'ORIENTATION 2016-2017

I. Le financement des projets non-violents	2
1. Projets financés en 2014 (annexe 1).....	2
2. Projets financés en 2015 (annexe 2).....	2
3. Procédure d'attribution des aides	
4. Suivi et valorisation des projets financés	2
II. Faire connaître Non-violence XXI	3
1. L'agenda de la solidarité.....	3
2. Les mini-guides	3
3 Les dépliants	
4. La newsletter	3
5. La lettre aux donateurs.....	3
III Site Internet et réseaux sociaux	4
1. Nouveau site internet de Non-violence XXI.....	4
2. Facebook et Twitter	4
IV. VIE ASSOCIATIVE	4
1. Réunions statutaires et évolution du Bureau et du Conseil d'Administration.....	4
2. Communication entre Organisations Non-Violentes	5
V. Fonctionnement	5
1. Salariés.....	5
2. Stagiaires et volontaires en service civique	5
3. Comptabilité.....	5
4. Locaux	6
VI. Bilan concernant les dons et ressources	6
VII. NV-Day 2016	8

Annexes :

1. Liste des aides financières accordées en 2014
2. Liste des aides financières accordées en 2015

NB : Les orientations sont notées s'il y a lieu, en bas de chaque paragraphe, en gras italique.

I. Le financement des projets non-violents

1. Projets financés en 2014 (+ annexe 1)

En 2014 Non-violence XXI a financé 35 projets (détails en annexe). Ce qui représente une diminution de 20,5 % par rapport à l'année 2013 qui avait bénéficié d'un gros don exceptionnel de 15000€.

Plus d'un quart des projets financés se sont déroulés hors de France. Non-violence XXI a soutenu des projets sur quatre continents : l'Amérique Latine, l'Asie, l'Europe et l'Afrique.

Non-violence XXI a continué le soutien régulier de ses membres et partenaires de longue date tels que le MAN, ANV, NVA, le MIR, l'IRNC, la CANVA. Au-delà d'une aide au fonctionnement, certains ont reçu des subventions sur d'autres projets non-violents.

2. Projets financés en 2015 (annexe 2)

Après une légère diminution des demandes de subvention en 2014, en 2015 Non-violence XXI a financé 40 projets dont 12 en dehors de la France : Guatemala, Mexique, Afrique, Chine.

Les dossiers éducation représentent près de la moitié des demandes de subvention : 18 en 2015 contre 11 en 2014.

3. Procédure d'attribution des aides

Les procédures d'instructions des demandes de financement sont maintenant bien rôdées : il y a deux dates limites par an (début octobre et début mars) pour la remise des demandes sur un format normalisé. Après réception, une première analyse est réalisée par la coordinatrice qui monte un dossier OneDrive et prépare le projet de tableau qui sera proposé au CA. Puis les instructions sont réparties entre les instructeurs (actuellement 4 : Eric Egbako, Adrien Roux, Patrick Lesauvage et François Marchand) ; les instructeurs prennent contact directement avec les demandeurs ; un bureau élargi à tous les instructeurs permet de finaliser le tableau d'affectation qui sera soumis au CA. L'ensemble de la procédure se fait selon des critères bien définis et qui figurent dans le règlement intérieur.

Orientations : A partir de 2016 Non-violence XXI renforcera la sélection des projets financés sur plusieurs points :

- ***Améliorer le discernement des projets afin d'en aider un peu moins en nombre, mais pour des sommes en moyenne plus importantes (éviter le saupoudrage actuel qui cherche à donner un peu à toutes les demandes qui le mériteraient).***
- ***Sélection plus sévère des projets africains, car ils sont de plus en plus nombreux à nous parvenir et notre contrôle sur leur réalisation est difficile.***

4. Suivi et valorisation des projets financés

Chaque projet financé par Non-violence XXI fait l'objet d'un suivi. Les associations ayant reçu une aide financière doivent rendre un rapport sur l'état d'avancement du projet et/ou sur son achèvement. Dans leurs comptes annuels doit figurer la subvention reçue par Non-violence XXI

Les associations financées doivent aussi démontrer que les conditions particulières convenues pour l'octroi de la subvention ont été respectées (logo et lien de Non-violence XXI sur leur site Internet, encart dans leurs publications, photos, encarts publicitaires, distribution de documents de Non-violence XXI, etc.).

Cette procédure de suivi est encore incomplètement mise en place et doit être systématisée.

Orientations : Dès 2016, le bureau améliorera le suivi des aides financières en utilisant l'outil OneDrive déjà en place pour les instructions afin de rassembler dans le même fichier les demandes, leur instruction et leur suivi.

II. Faire connaître Non-violence XXI

1- L'agenda de la solidarité

Non-violence XXI a renouvelé son partenariat avec Ritimo pour l'édition de l'agenda de la solidarité internationale. Non-violence XXI apporte une aide financière, et écrit deux pages sur la Non-violence et la paix en fonction des choix collectifs de thématiques de l'année. En échange, Non-violence XXI fait l'objet d'une présentation dans l'agenda, et reçoit cinq cents agendas qui sont proposés aux donateurs moyennant une participation.

Cet agenda est de plus en plus connu et Non-violence XXI est désormais reconnu comme un relais de vente. Néanmoins Non-violence XXI n'a pas réussi à écouler l'intégralité de son stock : 162 agendas vendus sur les 500 reçus (mais environ 250 distribués avec les « gratuits »). En réalité, Non-violence XXI n'est pas organisé pour faire de la vente. Non-violence XXI considère l'opération « Agenda » comme une action de communication et non comme une action pour percevoir une recette supplémentaire.

Orientations : Non-violence XXI continuera son partenariat avec Ritimo, mais recherchera des partenariats pour la revente des 500 exemplaires avec ses membres et partenaires qui ne sont pas dans l'Agenda : ANV, MAN, Arche, Coordination, etc...

2- Les mini-guides et dépliants

Non-violence XXI continue de distribuer ses 3 Mini-guides : formations à la Non-violence ; Pratiques non-violentes d'aujourd'hui et les jeux-vidéo (pas de statistiques de distribution disponibles). Seul, le Mini-guide sur l'intervention civile de paix est épuisé depuis 2 ans ; il n'a pas été renouvelé (attente vaine d'un projet avec l'AFD), mais la relance du Comité ICP depuis 2015 rend nécessaire une mise à jour importante et une ré-édition. Il faut noter d'ailleurs que les dons pour l'ICP s'en ressentent. Une mise à jour en 2017 du Mini-guide des formations sera aussi nécessaire.

Orientations : Mettre à jour le Miniguide de l'ICP en collaboration avec le Comité ICP pour une édition fin 2016 et le Miniguide des formations à la Non-violence en 2017.

3- Les dépliants

Le stock de dépliants du Fonds de dotation, qui inclut une explication de Non-violence XXI et du Fonds de dotation, est encore important. Ce dépliant est envoyé à nos différents partenaires pour distribution dans les événements publics.

4- La newsletter

La Newsletter de Non-violence XXI est publiée tous les deux mois et envoyée à 1376 abonnés.

En fin d'année 2015, le template a été complètement repensé, afin que la newsletter soit plus lisible et facile à lire avec : un calendrier des événements solidaires, les dernières publications, et des articles portant sur l'actualité de la Non-violence. Sa diffusion s'effectue en format PDF, sur une seule page, via le site internet de Non-violence XXI (Joomla). Les inscrits reçoivent directement le fichier dans leur boîte mails. Un lien est également mis sur le site internet.

5- La lettre aux donateurs

Non-violence XXI informe de ses actions ses donateurs deux fois par an, grâce à la Lettre aux Donateurs, qui est envoyée au printemps et à l'automne.

Au cours des deux dernières années, la Lettre aux Donateurs a voulu présenter un panorama varié des projets et associations financés, en mettant l'accent notamment sur les projets novateurs et audacieux. C'est l'envoi de ces lettres qui déclenche la grande majorité des dons.

III. Site Internet et réseaux sociaux

Depuis 2013, le site internet et la page Facebook ont été mobilisés pour accroître la notoriété de Non-violence XXI sur la toile et ainsi augmenter le nombre de dons en ligne.

1- Nouveau site internet de Non-violence XXI

Début juin 2015, Non-violence XXI a mis en ligne son nouveau site internet. Celui-ci a été complètement repensé pour une meilleure navigation sous la conduite de Patrick Lesauvage.

Sa refonte s'est effectuée de 2014 à juin 2015. Lucas Fernandez, notre volontaire en service civique, a contribué de façon importante à l'avancée de ce projet avec Marie-Christine Olchanski, webmaster indépendante qui continue de nous assister. Concernant l'aspect visuel, le bleu clair a été choisi afin de refléter les valeurs de paix véhiculées par Non-violence XXI. Plus simple d'utilisation, plus intelligible et pratique, le nouveau site souhaite répondre clairement aux attentes des utilisateurs, mais il reste encore un gros travail d'enrichissement et de mise à jour du contenu.

Lors de la navigation, des nouvelles fonctionnalités ont été mises en place, notamment pour les dons en ligne avec la mise en place d'un TPE (Terminal de paiement électronique) via la plateforme sécurisée du Crédit Mutuel. Depuis juillet 2015 (TPE opérationnel) une vingtaine de dons pour environ 2000€ ont été réalisés sur la plateforme.

Orientations : Effectuer une mise à jour régulière du site internet et communiquer régulièrement sur les projets financés. Simplifier la procédure pour « faire un don en ligne » (déjà fait début 2016)

2- Facebook et Twitter

Pour la page Facebook, l'objectif minimum est toujours identique à celui des années précédentes, à savoir : publier un article au moins une fois par semaine. En général le volontaire de service civique est en charge de notre page. Le nombre de personnes qui aiment notre page a augmenté, passant 418 en mars 2014 à 650 en décembre 2015.

En plus de la page Facebook, Non-violence XXI a choisi de créer une page Twitter en fin d'année 2015 à l'occasion du N-V Day 2016. Le but principal étant de relayer des informations brèves concernant des événements en liens avec la Non-violence, ou d'aider à la promotion d'un événement. Facebook et Twitter ont probablement peu ou pas d'impact direct sur les dons à Non-violence XXI, mais contribuent à sa notoriété.

Orientations : Communiquer de façon régulière sur les différents réseaux sociaux afin d'accroître le nombre de personnes qui nous suivent.

IV. Vie associative

1- Réunions statutaires et évolution du Bureau et du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni au moins deux fois par an, comme prévu dans les statuts. Le calendrier reste inchangé : une réunion du Conseil d'Administration en novembre où est traitée essentiellement la répartition des fonds de « Un monde par tous » pour l'année suivante. Un deuxième Conseil d'Administration au printemps où sont traitées les aides financières sur les dons reçus l'année précédente.

Une réunion du Bureau est organisée avant chaque Conseil d'Administration afin de le préparer. Le Bureau se réunit physiquement en général 2 autres fois dans l'année, afin de discuter et prendre des décisions sur les dossiers en cours.

Le Bureau s'est réuni 6 fois en 2014 et 4 fois en 2015. Le bureau fait quelques constats et ressent plusieurs besoins sur le fonctionnement statutaire :

- a. Deux associations membres ne donnent plus aucun signe d'activité vis-à-vis de Non-violence XXI ; il s'agit de EPB et IECCC (ex Cun du Larzac)
- b. Il en est de même de certaines personnalités membres (Marie-Pierre Bovy, Françoise Héritier, ...). De plus 4 d'entre eux sont aujourd'hui décédés (B. Clavel, JP Vernant, M. Vaillant, S. Hessel).
- c. Une ouverture vers d'autres ONV qui pourraient devenir actives est souhaitable pour la dynamique de Non-violence XXI, par exemple Alternatiba/ANV-COP21, ... ?
- d. Un renouvellement partiel du CA est souhaitable pour amener du sang neuf.
- e. Les statuts prévoient 3 ou 4 membres du bureau. Il serait très souhaitable de revenir à 4 membres. Le renouvellement du bureau est aussi souhaitable à terme, mais peu réaliste dès 2016.

Orientations : Pour l'AG 2016 et en préparation de l'AG 2018, Non-violence XXI souhaite :

- a. Clarifier les adhésions des membres inactifs ou perdus de vue (maintien ou démission).***
- b. Ouvrir à de nouvelles ONV. (NB : toute nouvelle adhésion doit être votée par le CA ou l'AG)***
- c. Renouveler et élargir son CA.***
- d. Revenir à quatre membres au sein de son Bureau.***

L'AG d'avril 2016 demande au bureau de mettre en place ces mesures.

2- Communication entre Organisations Non-violentes (ONV)

Non-violence XXI continue à jouer un rôle de mise en relation entre les différentes Organisations Non-violentes, qu'elles soient ou non membres ou partenaires de Non-violence XXI. Ce rôle reprend souvent le vocabulaire devenu un « standard Non-violence XXI » de « mutualisation » des projets et, parfois, de fundraising (voir chapitre VI). L'association reçoit et transmet leurs informations, les met en relation entre elles et communique sur leurs activités dans nos divers outils de communication.

Non-violence XXI dirige le public intéressé par la Non-violence vers les associations les mieux placées pour répondre à leurs intérêts particuliers.

V. Fonctionnement

1- Salariés

La Coordination de Non-violence XXI est assurée depuis mars 2015 par Sarah Gangloff, en contrat à durée déterminée, à mi-temps. Elle a remplacé Marisol Toledo depuis le début 2015. Anne-Catherine Bisot tient le rôle de DRH vis-à-vis de notre unique salariée.

2- Stagiaires et volontaires en service civique

Non-violence XXI a accueilli régulièrement un(e) volontaire en Service Civique pendant la période 2014-2015.

Après Nathalie Hellec en 2013 (internet et N-V Day 2013), Lucas Fernandes, a débuté son volontariat au mois de décembre 2014. Il a travaillé sur la création du nouveau site internet de Non-violence XXI avec notre webmaster Marie-Christine Olchanski : élaboration du contenu, mise en page, choix concernant la charte graphique. Il s'est également occupé de la rédaction de la newsletter, tous les deux mois. Il a été suivi par Valentine Pignon depuis novembre 2015 chargée notamment du N-V Day 2016.

Orientations : Non-violence XXI souhaite continuer d'accueillir un volontaire en service civique, notamment pour l'animation de son site internet et des pages Facebook et Twitter.

3- Comptabilité

Le cabinet Aucores assure la comptabilité de Non-violence XXI depuis septembre 2013. Aucores a revu toute la comptabilité de 2012 et 2013 et a mis en place une procédure de travail en collaboration avec la coordinatrice et le Bureau.

En août 2015, afin de diminuer les charges financières liées au cabinet comptable, le Bureau de Non-violence XXI a décidé de confier, en accord avec le cabinet comptable, la saisie de la comptabilité à la coordinatrice.

Le cabinet Aucores a mis en place un logiciel en ligne « Ibiza » permettant de scanner les pièces comptables, de saisir les journaux et d'éditer les différents documents : grand livre, bilan, compte de résultat. C'est par le biais de ce logiciel que la coordinatrice effectue la comptabilité de l'association. Une formation de quelques jours a été nécessaire pour la prise en mains de ce logiciel. En parallèle le cabinet Aucores vérifie au fur et à mesure la saisie de la comptabilité. L'utilisation de ce logiciel permet à chaque personne habilitée (membre du Bureau par exemple) de suivre l'évolution de la comptabilité.

4- Locaux

Non-violence XXI a quitté les locaux du 148 rue du Faubourg-Saint-Denis, à Paris 10^{ème} en mars 2015. Nous sommes maintenant installés au 47 avenue Pasteur à Montreuil, au sein de Mundo Montreuil : projet immobilier éco-responsable, où sont accueillies des structures engagées dans le progrès sociétal (associations, coopératives, entrepreneurs sociaux).

Le siège social a également été transféré à Montreuil conformément à la décision de l'AG de 2014.

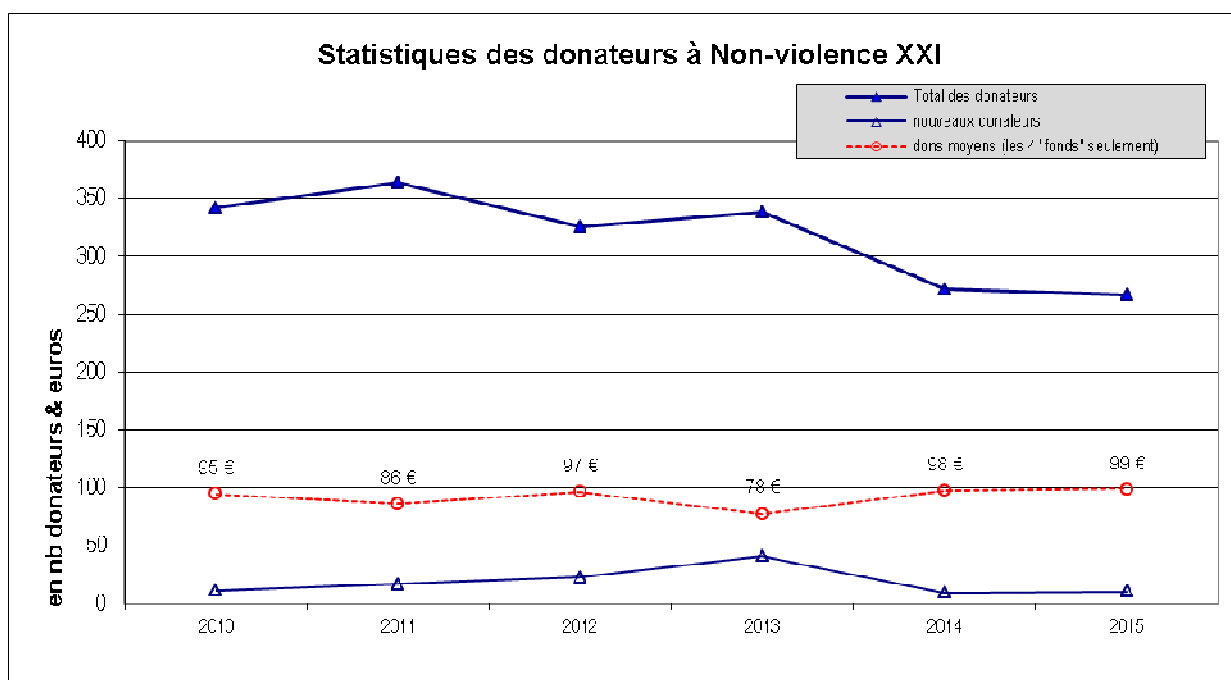
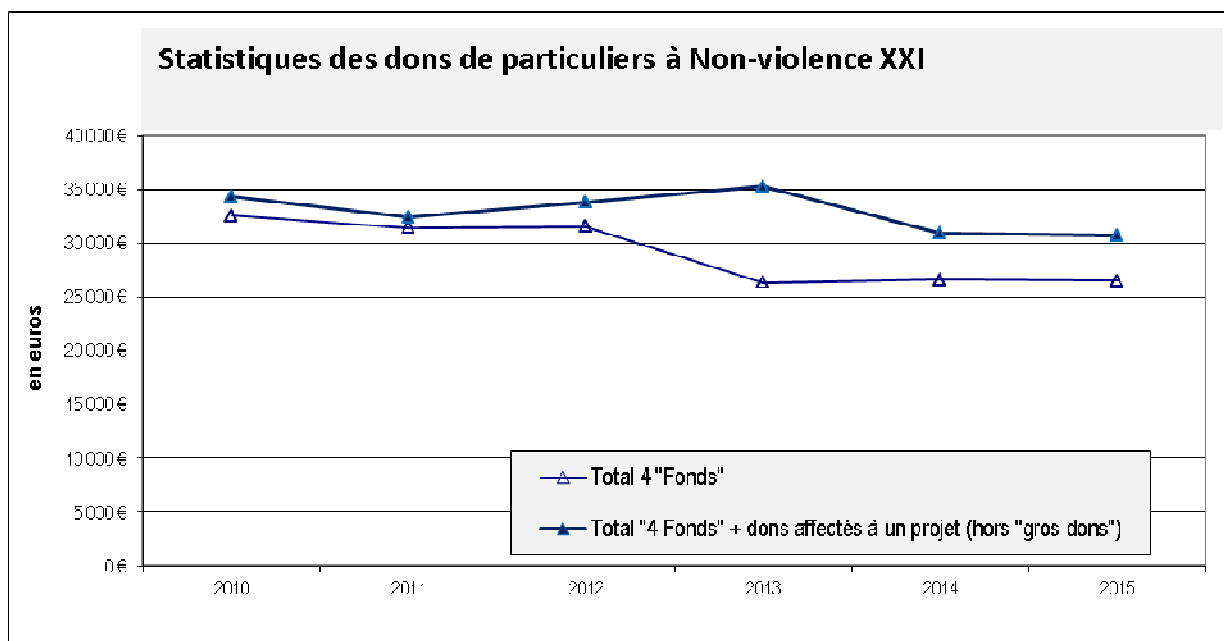
VI. Bilan concernant les dons et ressources

Ces deux dernières années sont des années contrastées :

Les dons ordinaires de particuliers : D'une part, nous ne sommes pas parvenus à améliorer la tendance à la baisse (légère) des dons ordinaires de particuliers. Tout au plus cette baisse n'a pas eu lieu en 2015 vs 2014, mais ce n'est pas satisfaisant. Le total des dons ordinaires (hors dons dédiés au fonctionnement) s'élève à environ 31 K€ en 2014 comme en 2015. L'érosion du nombre de donateurs continue très lentement car le renouvellement est très faible (environ 10 nouveaux donateurs par an !). Par contre la moyenne de ces dons augmente toujours et atteint presque 100€ par an et par donateur en 2015.

Le paiement par chèque reste la grande majorité, mais les prélèvements automatiques atteignent 29% en 2015. On observe depuis mi-2015, la montée en charge des paiements par internet. Ils feront probablement plus de 10% en 2016.

Mode de paiement du don	Dons 2015 hors fonctionnement	
Chèque	18 886 €	61%
Prélèvement automatique	9 069 €	29%
TPE & Internet	2 033 €	7%
Virement	800 €	3%
Renonciation de frais	- €	0%
Total	30 788 €	100%



Le lancement récent d'un crowdfunding (pour le N-V Day 2016) semble être une piste pour renouveler et augmenter les donateurs à Non-violence XXI.

Les dons exceptionnels des années précédentes (gros dons dépassant les 10 000€) n'ont pas eu lieu en 2014 ni 2015. Ils sont liés à des hasards de « gros donateurs » ayant des disponibilités occasionnels.

Les dons « affectés » ont connus une croissance (attention année 2013 exceptionnelle) et sont une source de nouveaux donateurs : après l'expérience avec les Désobéissants, toujours bien active, d'autres conventions ont été signées : d'abord avec la Coordination française pour l'éducation à la non-violence et à la paix qui n'a pas eu de suite concrète durant la première année ; les conventions avec la revue NVA et avec Mignone Aïta sont mis en place à partir de janvier 2016. La convention pour des dons affectés au MAN a été arrêtée car le MAN a retrouvé la possibilité d'émettre des reçus fiscaux.

Legs et donations : la création du Fonds de dotation il y a 6 ans commence à porter ses fruits puisqu'un premier legs sera acquis en 2016 et que d'autres sont envisagés → voir rapport spécifique du Fonds de dotation.

Subventions de fondations : le partenariat avec la Fondation « Un monde par tous » s'est poursuivi normalement et demeure la principale ressource de Non-violence XXI. Des changements dans la gouvernance de la fondation l'ont amené à rediscuter avec Non-violence XXI de ce partenariat début 2016. UMPT souhaite continuer et demande à Non-violence XXI de mettre l'accent sur le côté « alternatives » des projets financés y compris les alternatives dans les formes d'organisations sociales. UMPT est d'accord pour continuer à consacrer un montant partiel de sa subvention (32 K€) aux aides régulières de fonctionnement. UMPT va aider Non-violence XXI à renforcer ses contacts avec la Fondation de France et probablement à reprendre contacts avec la Fondation Charles Léopold Meyer (FPH) et notamment son nouveau président.

Subventions publiques : la politique de Non-violence XXI n'est pas de faire appel aux dons publics sauf comme Fundraiser pour le compte d'autrui (projet AFD par exemple). Ce rôle convenant mieux aux ONV pour leurs projets sauf quand le rôle de « mutualisateur » de Non-violence XXI est pertinent. Suite à un appel d'offre de la région Ile de France en 2014, Non-violence XXI a sollicité et obtenu une subvention de 9000€ pour l'organisation d'un nouvel évènement de type N-V Day. Payée en 2015, cette subvention sera utilisée essentiellement en 2016 → voir ci-après.

Orientations : il ne faut pas désespérer !

- a. *Faire évoluer le profil de Non-violence XXI en vue d'attirer des donateurs plus jeunes (avec probablement des dons moyens plus faibles): messages, site internet et réseaux sociaux,... ?*
- b. *Poursuivre l'effort « classique » auprès des particuliers en renforçant l'utilisation du site qui est enrichi et permet des dons en ligne faciles.*
- c. *Tirer parti des nouveaux donateurs acquis par le crowdfunding 2016 et, plus généralement, des participations de Non-violence XXI à des évènements (N-V Day, pétition « Je choisis la Non-violence », Forums, etc) pour développer des campagnes de dons en ligne sur le site de Non-violence XXI.*
- d. *Reprendre des contacts et un partenariat avec (au moins) la Fondation de France et la FPH.*
- e. *Poursuivre la politique de conventions avec des ONV qui souhaitent mettre en place un système de dons affectés.*

VII. NV-Day 2016

Comme en 2013, Non-violence XXI a choisi d'organiser, pour la seconde fois, une journée consacrée à la Non-violence. Non-violence XXI a souhaité rester essentiellement dans son rôle de Fundraiser et a demandé à deux partenaires : AFC (Fondation Corse) et le MAN de co-organiser l'évènement. A ce jour, c'est 15 partenaires qui se sont associés à l'évènement. La journée alternera différentes interventions : des tables rondes (avec des interventions de chercheurs et de militants sur la non-violence, d'artistes, de « grands témoins » apportant une vision plus extérieure, des jeux coopératifs, des exercices pratiques et mini-ateliers, un mini-concert.

Ce « Jour pour la Non-violence » (titre définitif encore incertain à ce jour) se déroulera le 14 mai 2016.

Orientations : Un bilan de cet évènement sera établi et montrera l'impact pour la Non-violence en général, mais aussi l'impact spécifique pour l'activité de collecte de don de Non-violence XXI (Crowdfunding, nouveau donateurs, fréquentation du site).

Annexes :

1. **Liste des aides financières accordées en 2014**
2. **Liste des aides financières accordées en 2015**